

LIMINAIRE FSU 06 AU CHSCT-D

A la demande du Président de la République, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran a installé un conseil scientifique pour éclairer la décision publique dans la gestion de la situation sanitaire liée au Coronavirus. Ce comité a rendu son avis concernant une ouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai.

Le Conseil scientifique écrit qu'il « propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre » mais « qu'il prend acte de la décision politique de réouverture au 11 mai ».

A quoi sert de s'entourer d'un comité scientifique si son avis n'est pas pris en compte et que c'est une décision politique qui prévaut ? Sur quelle autre autorité médicale s'appuie donc cette décision politique ?

Actant cette décision, le conseil scientifique donne des préconisations sanitaires, insiste sur la nécessité de formation sanitaire, sur le fait que l'ensemble de la communauté doit être associé au processus de réouverture et sur l'indispensable progressivité et adaptation.

Si le gouvernement prend la responsabilité d'une ouverture, elle doit s'appuyer sur un cadre national où la santé et la sécurité des personnels et des élèves doit primer sur toute autre considération.

La FSU revendique et attend un protocole précis qui devra être soumis au CHS-CT, et aux autorités médicales pour avis, la date du 11 mai est donc largement prématurée au regard de la capacité de maîtrise actuelle du risque sanitaire affichée par le ministère.

Une fois ce protocole sanitaire validé, il doit servir de base et de boussole pour toutes les déclinaisons locales qui s'effectueront sur le temps long du fait des grandes disparités des espaces et des organisations scolaires dans les écoles et les établissements.

La mise en œuvre doit être concertée entre enseignants, représentants des parents et élus locaux dans les conseils d'école et d'établissement et, a minima, la première semaine de reprise doit y être consacrée.

Si les mesures sanitaires ne peuvent être mises en œuvre, si les masques ne sont pas fournis, ou si une double journée venait à être demandée aux enseignants pour assurer le présentiel et le distanciel, **aucune ouverture ne pourrait avoir lieu avant septembre.**

Nous attendons aussi la garantie que le fait d'avoir contracté le COVID soit reconnu comme un accident de service pour les personnels.

Le positionnement du gouvernement, et du ministère de l'éducation nationale qui s'affranchit des avis médicaux génère l'inquiétude, et l'anxiété légitimes chez les collègues.

La FSU continue d'exiger des consignes sanitaires strictes pour protéger les collègues, les élèves et les familles. Dans l'immédiat, les garanties sanitaires ne sont pas satisfaites et les conditions ne sont pas réunies pour une réouverture le 11 mai.